

Commune de HOUFFALIZE
1 ère division - Houffalize

Section A - Parcelles cadastrées 73 L et 73 N

PLAN DE DIVISION

Dossier : 2025/057

Localisation : Ville Basse à Houffalize

Lieu-dit :

Plan unique

Dimension : 450/300

Date : 16/02/2026

Modifié le :

LOT 1

Réunion d'une Partie de la parcelle cadastrée 73 L avec la parcelle cadastrée 73 N pour une superficie totale mesurée de 2 ares 30 centiares.
Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte jaune.

LOT 2

Reste de la parcelle cadastrée 73 L pour une superficie mesurée de 2 ares 60 centiares.
Repris au plan ci-contre sous liseré de teinte bleue.

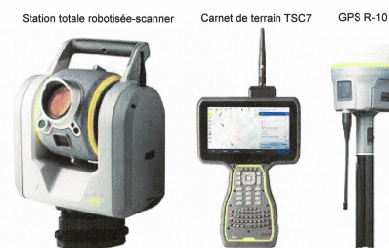
Plan joint à un acte authentique en l'étude du Notaire

Numéro d'identification suivant l'Arrêté royal du 12 mai 2015 :



Michel LECLERE Géomètre-Expert
Légalement assermenté en cette qualité
par devant le tribunal de première instance
séant à Neufchâteau.
Inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n°040660
Le Géomètre ssé.,

Mande-Sainte-Marie 39 à 6640 VAUX-SUR-SURE
Tél : 061/612510 - GSM 0498/129642
Mail : geosphere@skynet.be

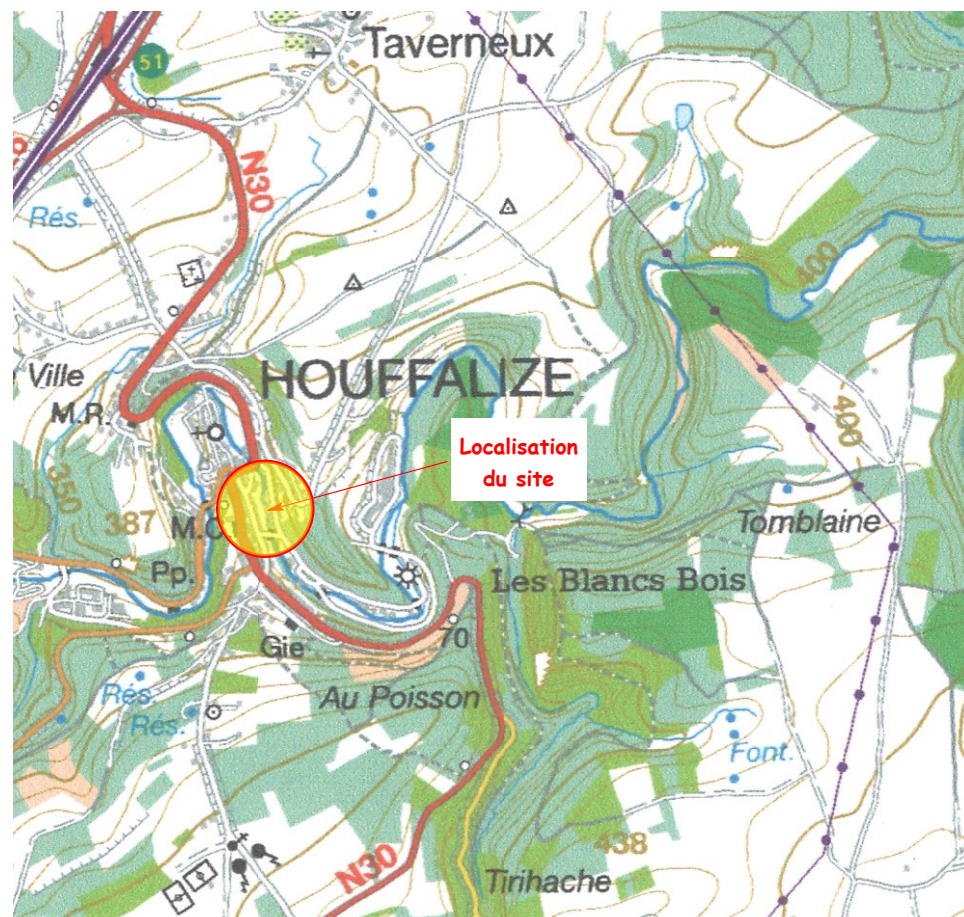


Mission du Géomètre expert

- Levé topographique Lambert 72 (planimétrie-altimétrie-scanner)
- Permis d'urbanisation (lotissement)
- Permis d'urbanisme (modification relief du sol - projet voirie - projet urbain)
- Cubature
- Plan de division (terrains - habitation)
- Implantations (nouvelle coonstruction - infrastructures)
- Vérification des implantations de nouvelles constructions
- Plan de délimitation de la propriété foncière (procès-verbal de bornage)
- Expertises immobilières (bâtiments - terrains)
- Etats des lieux (locatifs - avant travaux)
- Calculs des quotités d'immeubles multi-résidentiels

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/25.000



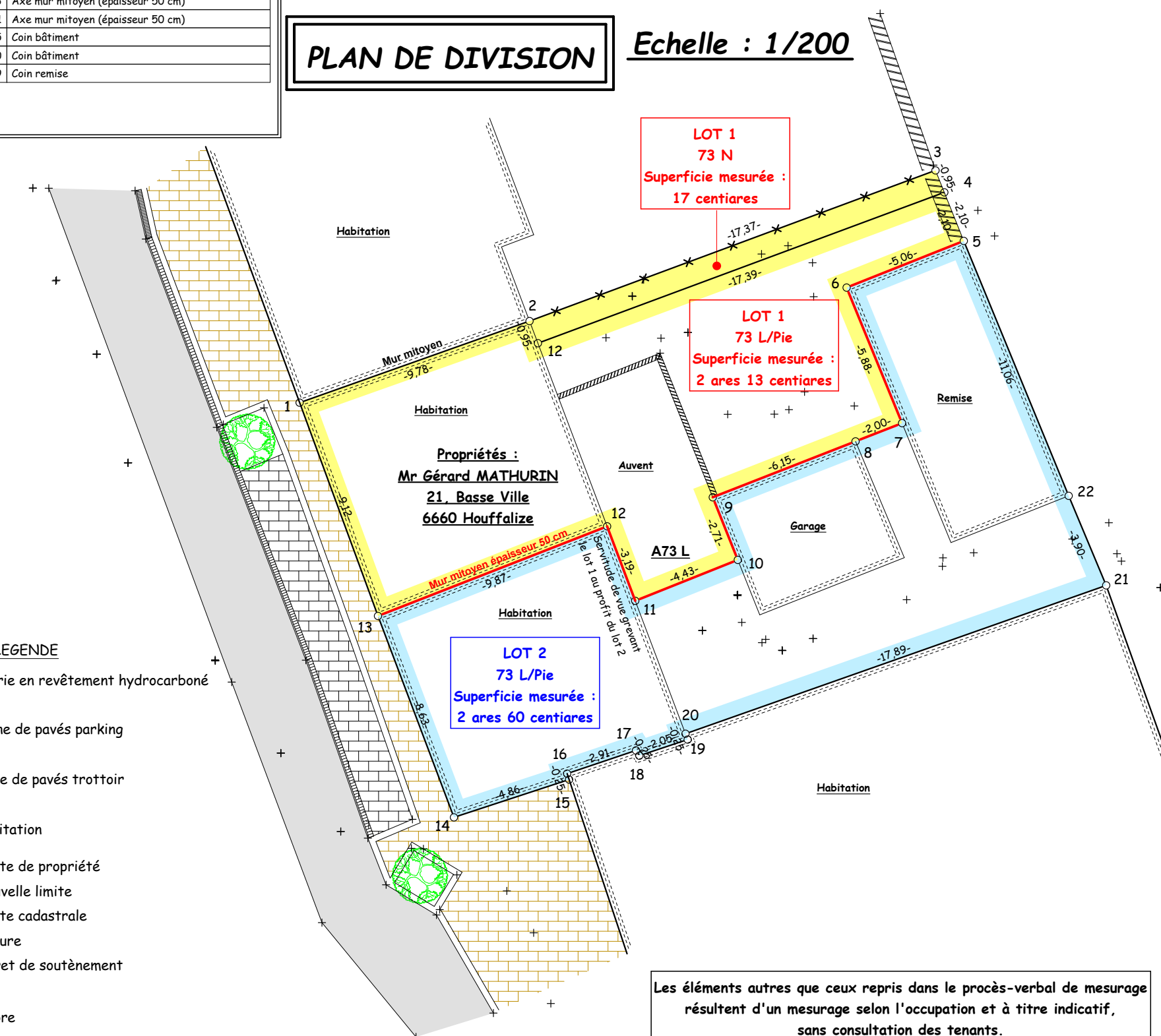
COORDONNEES LAMBERT 72

N°	X	Y	Information
1	251649,52	92047,13	Axe mur mitoyen
2	251658,74	92050,40	Axe mur mitoyen
3	251675,02	92056,45	Coin clôture
4	251675,37	92055,56	Coin limite propriété
5	251676,15	92053,61	Nouvelle limite (coin remise)
6	251671,45	92051,74	Nouvelle limite (coin remise)
7	251673,68	92046,31	Nouvelle limite (remise)
8	251671,81	92045,57	Nouvelle limite (coin garage)
9	251666,08	92043,33	Nouvelle limite (coin garage)
10	251667,09	92040,82	Nouvelle limite (garage)
12	251661,85	92042,17	Nouvelle limite (axe mur mitoyen)
12	251659,07	92049,51	Coin limite propriété
13	251652,66	92038,57	Nouvelle limite (axe mur mitoyen)
14	251655,70	92030,49	Coin bâtiment
15	251660,32	92032,01	Coin bâtiment
16	251660,24	92032,25	Axe mur mitoyen (épaisseur 50 cm)
17	251663,01	92033,18	Axe mur mitoyen (épaisseur 50 cm)
18	251663,14	92032,96	Axe mur mitoyen (épaisseur 50 cm)
19	251665,08	92033,61	Axe mur mitoyen (épaisseur 50 cm)
20	251664,99	92033,85	Coin bâtiment
21	251681,86	92039,80	Coin bâtiment
22	251680,36	92043,39	Coin remise

POUR ACCORD

PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/200



Les éléments autres que ceux repris dans le procès-verbal de mesurage résultent d'un mesurage selon l'occupation et à titre indicatif, sans consultation des tenants.